



**CONSEIL COMMUNAL  
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD  
**LEGISLATURE 2011-2016  
P.V.NO 23-07.12.2015**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 7 DECEMBRE 2015**

Hôtel de Ville du Sentier  
Salle du Conseil communal

<b>Présidence :</b>	Mme Carole DUBOIS	Présidente
<b>Vice-Présidence :</b>	M. Michel VULLIOUD	1 <sup>ère</sup> Vice-Président
<b>Scrutateurs :</b>	Mme Jacqueline CRISTIANO	Scrutatrice
	M. Fabrice AUBERT	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Carole Dubois, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité et le public.

Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

**a) Appel nominal**

b) -----

**c) Communications de la Présidente**

**d) Communications de la Municipalité**

**a) L'appel nominal** fait ressortir la présence de 60 Conseillers (ères) + 1 assermentation, total 61

Sont excusés :	Mmes et MM.	Blondeau Stefan Duvoisin Dominique Jeannin Michel Maillefer Danielle Pittet Nadia Trotti Laurence
Absents :	MM.	Bichsel Pierre Bodenmann Jacques-Victor Rochat Fabien

La Municipalité est présente in Corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence et indique que le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015 sera proposé à l'acceptation du Conseil lors de la prochaine séance.

**c. Communications de la Présidente**

Cette semaine dans la FAVJ figurera un communiqué de presse du Bureau du Conseil concernant le référendum spontané sur le préavis 11/2015 PPA Eoljoux.

La parole est donnée à Mme le Syndic pour le point :

**d. Communications de la Municipalité**

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

**Anniversaires**

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- Mme Irène MEYLAN, domiciliée à L'Orient, le 20 juillet 2015 ;
- Mme Madeleine VERGERES, domiciliée au Brassus, le 24 juillet 2015 ;
- M. Matteo VALCESCHINI, domicilié au Brassus, le 8 août 2015 ;
- Mme Lina REYMOND, domiciliée au Brassus, le 12 août 2015 ;

- M. Olivier DENOREAZ, domicilié à l'Orient, le 11 septembre 2015 ;
- Mme Odette CAPT, domiciliée au Brassus, le 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;
- M. Jean-Jacques ROCHAT, domicilié au Brassus, le 25 octobre 2015 ;
- M. Paul Louis MEYLAN, domicilié au Brassus, le 29 octobre 2015 ;
- M. Jean-Paul FILLON, domicilié au Brassus, le 27 novembre 2015.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

#### **Acte Notarié**

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a signé l'acte suivant :

- Echange avec la Société Coopérative Migros Vaud de 205 mètres carrés de surface sis sur les domaines publics 7 et 20 et acquisition de 10 mètres carrés issus de la parcelle RF no 1276, conformément à l'enquête publique qui s'est tenue entre les 17 janvier et 16 février 2012, au prix de Fr. 60.--/M<sup>2</sup>.

#### **Bourgeoisie de la Commune du Chenit**

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

##### **Naturalisation facilitée (art. 27 LN)**

- M. Blaise POUGOUE domicilié au Sentier.

#### **Personnel communal**

##### **Service des Routes et Travaux**

La Municipalité a désigné en qualité d'employés polyvalents au Service Communal des Routes et Travaux, MM. Yann AUBERT et Ludovic RAINAUD. Ces deux collaborateurs sont entrés en service les 17 août et 1<sup>er</sup> septembre 2015. Ces collaborateurs ont été engagés pour remplacer le départ de M. Antonio MARTINS ESTEVES qui a démissionné, ainsi que M. Pierre TURBAN, décédé, et dont le poste n'avait pas été repourvu.

##### **Bourse Communale**

Melle Cindy HOFMANN, ancienne apprentie de commerce a été engagée pour une durée de deux ans, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015 en temps que collaboratrice auxiliaire auprès de la Bourse communale. Cette dernière suit la formation de la Maturité Professionnelle Commerciale en cours d'emploi à Lausanne. Melle HOFMANN travaillera donc à un taux de 60 % et sera chargée de réaliser des travaux d'informatisation en lien avec les finances communales.

##### **Apprentie**

Melle Natalie CHELLIK a été engagée en temps qu'apprentie employée de commerce. Elle est entrée en fonction le 24 août 2015 et suivra sa formation dans les divers services de l'administration.

##### **Service des Eaux**

M. Serge LECOULTRE, responsable du Service communal des eaux n'occupe plus cette fonction depuis le 22 juillet dernier. La Municipalité a désigné son adjoint, M. Loïc ROGENMOSER en tant que nouveau responsable. M. ROGENMOSER dispose de l'expérience et des titres nécessaires afin d'assurer ce rôle. Nous lui adressons ici nos meilleurs vœux pour la poursuite de sa carrière professionnelle. De plus, afin de compléter l'équipe, la Municipalité a désigné M. Joao Carlos DE BARROS, en temps que nouveau collaborateur au Service des Eaux. M. DE BARROS entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

##### **Jeux Olympiques de la Jeunesse – Lausanne 2020**

Comme vous le savez certainement, le 31 juillet dernier, le Comité International Olympique a désigné Lausanne comme ville hôte des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020. Le site de la Thomassette au Brassus fait partie des sites retenus pour les compétitions de ski nordique. La Municipalité se félicite de ce choix. L'heure est venue de se mettre au travail. Un groupe composé de représentants de la commune, du tourisme et des skis-clubs a débuté une

réflexion qui comprend également des projets à plus long terme. La tâche reste cependant complexe puisque le cahier des charges exact de la manifestation n'est pas encore connu. Par ailleurs, une délégation combière se rendra aux Jeux de Lillehammer en temps qu'observateurs.

#### **Etablissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux - Directeur**

Le 19 novembre 2015, la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire a informé les communes de la Vallée de Joux que le Conseil d'Etat avait nommé M. Stephan NADDEO, actuellement enseignant et doyen à l'Ecole technique de la Vallée de Joux au poste de Directeur de l'établissement, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Rappelons ici que M. Jean-Yves GROGNUZ, actuel Directeur, a fait valoir son droit à la retraite et quittera son poste le 29 février prochain. La Municipalité tient à lui adresser ses chaleureux remerciements pour les nombreuses années passées au sein de l'Etablissement scolaire de la Vallée de Joux. Les communes auront l'occasion de prendre officiellement congé de l'intéressé très prochainement.

#### **ADAEV - Statistiques**

Une récente analyse remise aux Municipalités de la Vallée de Joux montre qu'en 2013, la Vallée de Joux comptait 7679 places de travail dont 4'159 frontaliers, pour une population totale de 6'646 habitants. Ces chiffres montrent bien l'essor considérable qu'a vécu notre région ces 5 dernières années. Pour comparaison, en 2011, la région ne comptait que 6'881 places de travail. La progression est donc de plus de 11.5 pourcents en 2 ans !

#### **Carte des Dangers Naturels**

La Commission Cantonale des Dangers Naturels a remis à la Municipalité les cartes concernant notre territoire. Il appartient à la commune d'informer la population de la publication de ces pièces par l'intermédiaire de la FAO ou du pilier public, ce qui a été fait. Les cartes sont consultables auprès du Secrétariat Municipal.

#### **Chalet des Grandes Chaumilles – Subvention des améliorations foncières**

Par courrier du 31 août 2015, le Service du Développement Territorial a informé la Municipalité que le Canton et la Confédération ont décidé d'allouer des subventions au titre des améliorations foncières pour un total de Fr. 59'300.—(crédit alloué par le Conseil communal : Fr. 180'000.--). Ce subside concerne la réfection de la toiture du Chalet des Grandes Chaumilles. Les travaux débiteront dès le printemps prochain.

#### **Borne de recharge pour véhicules électriques**

Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, la Municipalité a fait installer sur le parking des Bruyères au Sentier, des places de stationnement destinée à la recharge de véhicules électriques. Ces places sont mises gratuitement à la disposition des usagers de la route. La commune du Chenit s'est associée pour l'occasion à la Société Electrique de la Vallée de Joux (SEVJ) pour offrir cette nouvelle prestation.

La borne qui a été installée à l'extrémité nord-est du parking des Bruyères permet le chargement des automobiles qui se rendraient à la Vallée de Joux. Elle est équipée des connecteurs standards disponibles sur le marché. De plus, il s'agit de la première place publique dans la région. Toutefois certaines entreprises de la place se sont équipées de véhicules électriques ou hybrides et de bornes depuis plusieurs mois.

La commune a financé l'infrastructure et la mise à disposition du terrain, quant au courant consommé, la SEVJ assure sa fourniture et a pris en charge les taxes d'équipement. Nous ne pouvons que nous en féliciter et remercier cette société pour son geste.

#### **Service des Routes et Travaux – Service hivernal**

L'arrivée de la neige il y a deux semaines a sonné le début de la saison hivernale pour le service communal en charge du déneigement.

Depuis de nombreuses années les communes de la Vallée de Joux ont mis en place sur leurs territoires des mesures hivernales limitant le stationnement sur les parkings et dans les rues

pendant la nuit. Ces mesures visent à faciliter les opérations de déneigement. Au regard du trafic journalier sur les axes de la commune, la Municipalité estime que le gros du travail doit être effectué avant 6 heures du matin. Cela est possible avec les moyens à disposition, sauf si le service des routes et travaux rencontre des difficultés.

Dans une grande majorité des cas, les combiers prennent leur disposition, et les choses se passent de manière correcte. Malheureusement, quelques automobilistes indisciplinés laissent leur véhicule stationné sur des emplacements qui perturbent le déneigement. Cette situation n'est plus acceptable car le travail est fortement ralenti, mais en plus, ces véhicules obligent les chasse-neiges à manœuvrer et augmentent les risques d'accidents. La population est également touchée puisque les tournées ne peuvent se terminer dans les délais.

A l'avenir, des sanctions seront prises à l'égard des personnes qui ne respecteront pas ces directives. Une amende sera prononcée et l'enlèvement du véhicule peut être requis aux frais du contrevenant.

#### **Direction Générale de la Mobilité et des Routes – Subvention cantonale pour des travaux communaux sur routes cantonales en traversée de localité**

Les divers travaux menés sur les routes cantonales en traversée de localité ont fait l'objet de demandes de subvention. La Municipalité tient à vous informer sur les montants promis par l'Etat :

- **Carrefour de la Gare au Brassus** – Demande de crédit : Fr. 2'795'000.-- - Subvention cantonale : Fr. 130'400.— (Montant encaissé en 2015) ;
- **Pont Chez Jacob** – Demande de crédit : Fr. 657'500.-- - Subvention cantonale : Fr. 172'760.-- (Montant encaissé en 2015) ;
- **Piste Cyclable, Etape Crêt Meylan – Piguet – Dessous** – Demande de crédit : Fr. 1'725'000.-- - Subvention cantonale promise : Fr. 241'200.--. Pour ce dernier chantier, les décomptes finaux sont en cours d'établissement.

#### **Gare du Day – Séance avec Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat**

Sous l'égide de l'ADADEV, une séance regroupant Mme Nuria GORRITE et les communes de la Vallée de Joux s'est tenue récemment. A cette occasion, la Conseillère d'Etat a pu réaffirmer que la Gare du Day et la modernisation de la desserte ferroviaire entre Vallorbe et la Vallée de Joux était l'une de ses priorités. Toutefois, vu les nouvelles règles en matière de financement et la mise en place d'un fonds fédéral, cet objet est de la compétence de la Confédération. Dès lors, les Municipalités de la Vallée de Joux soutiendront les démarches entreprises par Mme GORRITE et mettront tout en oeuvre pour que les appels de notre région soient entendus de Berne.

#### **Séance du conseil communal 2016 (fin de la législature)**

Comme annoncé par la Présidente, les dates retenues pour les séances du conseil communal en 2016 sont les suivantes :

- **11 avril 2016**
- **27 juin 2016**
- **Installation des autorités communales pour la législature 2016 - 2021 : 11 juin 2016 à 09.00 heures au temple du Sentier.**

#### **Remerciements et vœux**

La Municipalité remercie chacune et chacun de sa collaboration. Elle souhaite à tous un Joyeux Noël et vous présente, ainsi qu'à vos familles, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Nous tenons également à remercier vivement le bureau du conseil et spécialement sa nouvelle et son ancienne présidente ainsi que sa secrétaire pour les excellentes relations que la Municipalité et l'administration communale entretiennent. Des vœux chaleureux sont également adressés aux responsables des groupes politiques pour leur collaboration efficace mise en place lors de chaque séance du législatif.

Selon la tradition, le bureau et la Municipalité invitent toutes les conseillères et tous les conseillers, représentants des médias compris, à prendre part à l'apéritif de fin d'année et au traditionnel vacherin qui suivra cette séance.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir :

**1. Assermentations**

**2. Préavis no 12/2015 : Budget 2016**

**3. Préavis no 13/2015 : Remplacement de la chargeuse à pneus Volvo L40 et du camion équipé neige MAN**

**4. Préavis no 14/2015 : Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021**

**5. Divers et propositions individuelles**

qui est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

**1. Assermentations**

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Isabelle PIGUET (UDI) qui remplace M. Jean-Philippe Diémand récent démissionnaire et lui souhaite la bienvenue.

**2. Préavis no 12/2015 : Budget 2016**

Mme la Présidente donne la parole à M. Romain Gauthier Président de la Commission des Finances, pour la lecture de son rapport.

Elle passe ensuite en revue les différents postes du budget en priant les membres du Conseil de poser leurs questions au fur et à mesure de sa lecture :

**M. Didier Vaucher** : au compte 180, Transports publics, quelle est la raison de l'augmentation ?

**Mme le Syndic** répond que l'augmentation est due aux nouvelles cadences de transport RER.

**M. Cyril Maillefer**, concernant le poste 32 Forêts et Alpages, a lu dans la presse que selon une nouvelle ordonnance fédérale, un montant de 20 % des contributions d'estivage allouées par la Confédération aux exploitants devrait être versé par ces derniers aux propriétaires pour les frais de rénovation, qu'en est-il pour notre Commune ?

**M. Bertrand Meylan Municipal** en a entendu parler mais n'a pas plus de précisions, il suivra ce sujet avec les amodiataires lorsqu'il aura plus de détails.

**M. Jean-Luc Lecoultre** : au compte 328, compte tenu de l'investissement pour un espace grill au Chalet Bastian, est-ce que les prix de location seront augmentés ?

**M. Bertrand Meylan Municipal** répond négativement, le tarif reste à fr. 75.- pour les habitants de la Commune et fr. 150.- pour les personnes de l'extérieur, c'est un service offert à la population.

**M. Pierre-Olivier Capt** : au compte 356 La Cantonette, quel est l'avenir de ce bâtiment ? il était question d'y réfléchir ?

**M. David Piguet Municipal** répond qu'en effet, la Commission des Finances avait fait une remarque il y a deux ans. Nous avons commencé une analyse avec M. Trotti puisque chaque année les locations diminuent. En raison de l'attribution des JOJ 2020, un montant a été fixé pour étudier les possibilités d'utilisation lors de cet événement.

**M. Jean-Luc Lecoultre** : au compte 610.3511 Contrat de prestations de police, l'augmentation est-elle due à un emploi supplémentaire pour notre région ?

**M. Stives Morand Municipal** répond négativement, il s'agit de notre participation à un fond commun cantonal.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet le budget 2016 au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT**

**Vu le préavis no 12/2015,**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :**

**1.adopte le budget de la Commune du Chenit pour 2016, qui présente un total de charges de CHF 34'221'487.-, un total de recettes de CHF 34'102.225.-, soit un excédent de charges de CHF 119'262.-.**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission des Finances pour leur travail.

**3.Préavis no 13/2015 : Remplacement de la chargeuse à pneus Volvo L40 et du camion équipé neige MAN**

Mme la Présidente donne la parole à M. Thierry Balestra, Rapporteur, pour la lecture de son rapport :

La Commission nommée par le Bureau s'est réunie au garage communal le 18 novembre 2015, composée de MM. Thierry Balestra, UDI, Président, Christian Heizmann, UDI, Eric Rochat, SOC & FG et Jean-Claude Chanson, SOC & FG, M. Nicolas Frei, F3, était excusé.

**1.Présentation de la chargeuse Volvo L40 (11 ans)**

Nous avons constaté que cette machine accuse une très grosse fatigue, déjà réparée plusieurs fois, dont certaines réparations étaient très importantes (remplacement des vérins, pignons, pont avant) comme un choc subi par une plaque de béton lors d'un déneigement, ce qui n'a fait qu'accentuer un manque de fiabilité de celle-ci. Le responsable mécanicien a très souvent fait preuve de bon sens pour faire durer cette machine, dont nous avons pu constater la fabrication par ses soins de certaines pièces, mais nous avons bien compris que celle-ci était en fin de vie, sachant que la durée de vie d'un tel engin est d'environ dix ans. De plus, quelques problèmes de transmission surgissent régulièrement. Pour conclure, cette machine n'est plus capable d'assurer un service optimum.

**2.Présentation du camion MAN (14 ans)**

Ce camion accuse le poids des années mais reste cependant dans un état que nous considérons correct pour la revente de celui-ci. Ce camion embarque seulement trois tonnes de sel contre cinq tonnes pour le nouveau camion, donc moins de navettes de ravitaillement.

Ce camion est actuellement équipé d'un système de salage, qui lui-même est équipé d'un moteur Diesel additionnel bruyant, qui ne sera pas le cas sur l'autre. La puissance du camion MAN est insuffisante (285 ch. Contre 410 ch.) pour le nouveau camion). A savoir qu'un kilomètre effectué avec ce camion correspond à dix kilomètres sur toute dite « normale ». Ce camion MAN a un peu plus de cent mille kilomètres mais son état d'usure est aussi proche qu'un camion qui aurait parcouru environ un million de kilomètres.

**3.Financement des deux véhicules**

Concernant l'achat de ces deux véhicules, il a été étudié de réaliser cet achat plus tôt pour un meilleur tarif et anticiper le remplacement en vue de pannes fréquentes. C'est un achat par amortissement qui commence dès 2016 pour une durée globale de dix ans.

La Commission s'est réunie ce même jour et donne un avis très favorable du changement de ces deux véhicules. Elle encourage Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux à accepter ce préavis no 13/2015.

Nous remercions M. Olivier Baudat Municipal pour sa présence, ainsi que les employés communaux présents lors de cette séance.

Mme la Présidente remercie M. Balestra et ouvre une discussion :

La parole n'est pas demandée, elle soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis 13/2015,**

**Où le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

1. Alloue dans ce but un crédit maximum de CHF 124'200.—pour l'achat d'une nouvelle chargeuse à pneus
2. Alloue dans ce but un crédit maximum de CHF 318'370.—pour l'achat d'un camion équipé neige
3. Décide de porter la dépense de la chargeuse à pneus dans le compte 9146.13 à l'actif du bilan « Mobilier et matériel à amortir »
4. Décide de porter la dépense du camion dans le compte 9146.14 à l'actif du bilan « Mobilier et matériel à amortir »
5. Autorise la Municipalité à prélever CHF 285'000.—dans le compte 9281.41 « fond de renouvellement et rénovation – machines et véhicules » et d'amortir le solde, en 10 ans maximum, par les comptes de fonctionnement 430.3313.5 (chargeuse) et 430.3313.6 (camion équipé neige). La vente ou la reprise des véhicules viendra en diminution de l'investissement.
6. autorise la Municipalité à emprunter CHF 157'570.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de CHF 28'000'000.-

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

#### **4.Préavis no 14/2015 : Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021**

Mme la Présidente donne la parole à M. Jean-Claude Rochat Rapporteur :

La Commission est composée de MM. Philippe Perrin UDI, Reynold Keusen UDI, Philippe Bohren UDI, Marc Ferrari F3, Sébastien Cala SOC & FG et Jean-Claude Rochat SOC & FG. Mme Marlène Glauser Ricci F3 était absente, non remplacée.

La Commission s'est réunie le lundi 16 novembre 2015 à 17 h dans la salle de la Municipalité pour étudier le préavis 14/2015 concernant la fixation des traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Mme Jeannine Rainaud, Syndic et M. Olivier Baudat, Municipal participaient à la première partie de la séance et nous les remercions d'avoir répondu à toutes nos questions. Les délibérations de la Commission se sont poursuivies dans la salle de réception.

#### **RAPPEL**

Le 12 septembre 2011, la Commission chargée de fixer les traitements et indemnités pour la législature qui se terminera le 30 juin 2016 avait fait une profonde analyse du volume de travail, des responsabilités et des engagements des membres de la Municipalité du Chenit. Les rémunérations qui n'avaient que peu évolué au cours des 17 précédentes années ont été revalorisées d'environ un tiers. Le traitement du poste de Syndic a été ainsi fixé à Fr. 93'000.- par année, sur une base d'une activité à 70 % et celui de Municipal à Fr. 40'000.- par année sur la base d'un taux d'activité à 33,35 %. A ces montants étaient ajoutés des frais forfaitaires de téléphone et de voiture.

Au cours de cette législature, les indemnités de vacation fixées à Fr. 42.- /heure pour des activités extraordinaires n'ont pas été utilisées. Enfin, tous les jetons de présence pour une représentation dans un conseil d'administration, une association ou une fondation, soit comme président ou simple membre ont été versés dans la caisse communale.

Au cours de notre rencontre, Mme Rainaud et M. Baudat ont tous les deux exprimé la volonté de tous les membres de la Municipalité de garder à notre exécutif son caractère de milice ouverte à tous les citoyens et citoyennes désireux de s'engager au service de la Commune et ne pas imiter les exécutifs des grandes Communes urbaines dont les élus sont de plus en plus des universitaires ou des professionnels hautement qualifiés suivant un parcours politique planifié.

Notons encore que si l'apprentissage de Municipal « en cours d'emploi » est le plus courant, les cours donnés par l'IDEA ou les séminaires organisés par les partis politiques peuvent également permettre à un candidat de se préparer à cette fonction et l'encourager à s'engager.

En examinant la composition des exécutifs des Communes d'une taille comparable à la nôtre, nous avons relevé que la plupart d'entre elles avaient un exécutif de 5 membres seulement et délèguent les tâches d'administration et de gestion de projets à des collaborateurs qualifiés. C'est également le cas de notre Commune avec la création d'un bureau technique, l'engagement récent d'un responsable des bâtiments et prochainement d'un adjoint au secrétaire municipal.

Propositions pour la législature 2016-2021

Dans le rapport précédent, la Rapporteuse, Mme Carole Dubois écrivait : « Les obligations inhérentes à leurs mandat (Syndic et Municipaux) sont de plus en plus lourdes à assumer. Il sera donc nécessaire, pour la législature suivante (2016-2021) d'étudier attentivement si ces pourcentages ne doivent pas être réajustés. »

C'est sur la base du travail effectué en 2011 par la précédente Commission chargée de fixer les rémunérations et indemnités que nous avons poursuivi le travail et pris en compte les propositions de la Municipalité mentionnées au point 4 du préavis : « Le Municipal est tenu d'engager un nombre toujours croissant d'heures de travail afin d'assumer sa tâche avec diligence et loyauté. En 5 ans nous notons une très nette évolution des heures consacrées à cette tâche. »

La Commission partage cet avis et estime que les tâches d'un Municipal représentent 2 jours entiers de travail par semaine, soit 40 % d'un emploi à plein temps, répartis pour un tiers durant la journée et pour deux tiers à partir de 17 heures. C'est sur cette base que la rémunération pour la prochaine législature a été calculée sur la base d'un traitement annuel à 100 % qui reste fixé à Fr. 125'937.-, voté le 2 novembre 2011 par le Conseil communal.

Le nouveau traitement annuel est :

Fr. 125'937.- x 0,4 = Fr. 50'374.80 arrondi à Fr. 50'375.-, soit 13 mensualités de Fr. 3'875.-.

Nous avons également estimé que les responsabilités du poste de Syndic doivent être mieux prises en compte au cours de la prochaine législature car elles impliquent un engagement et une responsabilité 365 jours par année. Nous proposons une augmentation de son traitement basé sur un emploi du temps de travail qui passe de 70 à 75 %.

Sur la base du traitement annuel inchangé, fixé à Fr. 132'858.- il s'élève, pour la prochaine législature, à Fr. 99'643.50 arrondi à Fr. 99'710.-, soit Fr. 7'670.- par mois, versé en 13 mensualités.

L'augmentation de l'activité de 70 à 75 % pour le Syndic et de 33,35 à 40 % pour les Municipaux représente une augmentation globale de Fr. 70'500.- par année, charges sociales comprises.

Les indemnités de vacation passent de Fr. 42.- à Fr. 50.-.

Quant aux indemnités de déplacement et de téléphone et de course de la Municipalité, elles ne subissent pas de changement, soit :

Indemnités de déplacements : Fr. 900/an pour les déplacements à la Vallée

Fr. 0,70/km pour les déplacements hors de la Vallée

Véhicule privé assuré casco complète par la Commune pour les déplacements dans le cadre de la fonction

Indemnité téléphone Fr. 500.-/an

Course de la Municipalité Fr. 250.-/an

Les fonctions de Président ou de membre d'un Conseil d'administration, d'une association, d'une fondation ne sont pas nécessairement liées aux tâches d'un Municipal au sein de l'exécutif. La responsabilité de Président requiert souvent beaucoup de temps de préparation, de contacts et de lectures et une présence à toutes les séances. La Commission soutient donc la proposition de la Municipalité à savoir que les rétributions externes sont reversées à la caisse communale mais que la rétribution liée à une fonction dirigeante (Président d'un



Conseil d'administration, d'un organisme intercommunal, d'une fondation ou d'une association) est restituée au Municipal concerné sur la base d'un décompte.

Exercer une fonction au sein d'un exécutif tout en étant salarié, c'est aussi trouver un patron qui accepte de libérer son employé pour toutes les séances de la Municipalité et également à n'importe quel moment de la journée. Pour une profession indépendante se pose également la difficulté de se faire remplacer pendant les absences.

Si l'on veut maintenir le principe d'une Municipalité ouverte à tous les citoyens et citoyennes, indépendamment de la profession qu'ils exercent, la Commission est également favorable à accorder un dédommagement limité à 6 mois, déduction faite des indemnités de chômage, aux Municipaux qui ne seraient pas réélus.

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions modifiées de ce préavis 14/2015 ainsi :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT**

**Vu le préavis no 14/2015**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**Fixe les traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021, du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021**

- 1. Fixe le traitement du Syndic à Fr 99'710.--y compris 13ème salaire (Fr 132'858.—pour un temps plein ) avec indexation au début de chaque année sur l'indice du coût de la vie du mois d'octobre de l'année précédente.**
- 2. Fixe le traitement des Municipaux à Fr 50'375.—, y compris 13ème salaire, avec indexation au début de chaque année sur l'indice du coût de la vie du mois d'octobre de l'année précédente.**
- 3. Tarif horaire des vacations Fr 50.--/heure**  
**Frais de déplacements Fr 900.—pour les déplacements effectués à l'intérieur de la Vallée de Joux**  
**Fr 0,70/ km pour les déplacements effectués en dehors de la Vallée**  
**Véhicule privé assuré en casco complète par une assurance collective communale, pour les déplacements effectués dans le cadre du mandat**  
**Frais de téléphone Forfait annuel Fr 500.—**  
**Course de la Municipalité participation de la commune de Fr 250.—par année et par participant.**
- 4. Décide que pour la retraite les membres de la Municipalité sont affiliés auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de la caisse intercommunale de pensions ( CIP), conformément aux dispositions de la Loi sur la prévoyance professionnelle ( LPP).**
- 5. Décide que la Municipalité est autorisée à accorder, de cas en cas, une indemnité en cas de non-réélection, à titre d'un préjudice financier professionnel, jusqu'à concurrence maximale de l'équivalent de 6 mois de l'indemnité de base dans la fonction, déduction faite des indemnités de chômage perçues.**
- 6. Décide que les rétributions internes sont reversées dans la caisse communale, sur le compte 101.4361. Remboursement des jetons de présence.**
- 7. Décide que la part supplémentaire de la rétribution externe liée à une fonction dirigeante (Président de Conseil d'administration, Président d'un organisme intercommunal, d'une fondation ou d'une association) sera restituée au Municipal concerné, sur la base d'un décompte.**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion.

La parole n'est pas demandée, elle soumet les conclusions de ce préavis amendées selon le rapporteur de la Commission au vote du Conseil qui l'accepte selon les résultats suivants :

Conclusion 1 : acceptée à majorité, avec 1 avis contraire et 5 abstentions

Conclusion 2 : acceptée à majorité, avec 2 avis contraires et 6 abstentions

Conclusion 3 : acceptée à majorité, avec une abstention, pas d'avis contraire

Conclusion 4 : acceptée à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention

Conclusion 5 : acceptée à majorité, avec un avis contraire et 3 abstentions

Conclusion 6 : acceptée à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention

Conclusion 7 : acceptée à majorité, avec une abstention, sans avis contraire.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Claude Rochat Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

### **5. Divers et propositions individuelles**

**M. Jean-Luc Lecoultrre** revient sur les chiffres cités dans les Communications municipales concernant l'augmentation des places de travail dans notre région ; si cette augmentation se poursuivait à ce rythme nous atteindrions les 10'000 places de travail en 2020. Est-ce que nos infrastructures suivent ainsi que les places de parc, nous constatons actuellement une occupation des parkings publics dans la Commune, est-ce qu'il y a une réflexion au sujet de cette adaptation ?

**M. Stives Morand Municipal** répond que ces chiffres sont importants mais actuellement différents paramètres changent. Nous avons eu aussi de nouvelles constructions et plus d'habitants. Concernant le problème de parcage, la Municipalité s'en occupe chaque jour. Il y a vingt ans on parlait déjà d'horodateurs. Certains parkings sont squattés par des employés d'entreprises qui ont instauré des mesures de co-voiturage. Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer quelque peu la situation. La Municipalité s'inquiète de ce problème et cherche des solutions, notamment pour le parking des Crêtets et celui de l'Essor. Il faudrait ensuite instaurer des contrôles ce que la gendarmerie ne fait pas, donc engager quelqu'un pour cette surveillance, question à voir aussi avec les autres Communes.

**M. Jean-Claude Rochat** s'exprime sur le même sujet, concernant le parking sous l'église catholique au Brassus, il y a eu une plainte d'une concitoyenne pour les jours d'enterrement par exemple.

**M. Stives Morand Municipal** répond qu'il y a eu en effet des discussions avec le propriétaire soit la Paroisse catholique et l'entreprise concernée pour diminuer cette utilisation. La Municipalité s'engage à poursuivre ces améliorations, le travail se fait mais c'est long.

**M. Benjamin Masudi** : quand la Municipalité parle de constructions, s'agit-il de bâtiments ou de villas ? de la part de la Commune ?

**M. Stives Morand Municipal** précise que c'est au niveau de l'aménagement du territoire, cela concerne plutôt la possibilité de pouvoir construire des bâtiments locatifs au centre des villages.

**M. Benjamin Masudi** : selon lui les nouvelles constructions sont plutôt des PPE.

**M. Stives Morand Municipal** confirme qu'en effet les derniers bâtiments sont des appartements PPE mais il y a aussi en projet des bâtiments locatifs avec des appartements en location.

**M. Didier Vaucher** rappelle sa demande de miroir à la fin du Chemin des Mélèzes direction Golisse.

**M. Olivier Baudat Municipal** répond que cette installation est soumise à une autorisation cantonale. Lors du récent détournement de circulation, un sens unique était instauré et ce changement reste très rare. La pose d'un miroir est souvent délicate, toutefois il se rendra sur place pour examiner ce problème.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 21 h 05 en remerciant chacune et chacun pour leur engagement dans les autorités communales. Elle nous souhaite de belles fêtes et un bon début d'un nouveau et nous invite tous à nous retrouver au restaurant pour le traditionnel vacherin de fin d'année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :

Carole Dubois



La Secrétaire :

Paulette Reymond

 

